



## INTRODUCTION

Cette trousse est constituée de 9 fiches d'information et d'une vidéo sur les mesures de biosécurité dans le secteur des grains.

En complément, 3 fiches d'information présentent des lignes directrices visant à aider les intervenants qui visitent ou travaillent dans les fermes à gérer adéquatement les risques liés à la biosécurité. Les intervenants visés sont :

- les entrepreneurs à forfait, entreprises ou fournisseurs de services privés ou publics, entrepreneurs et toute autre entreprise qui entre ou travaille dans des fermes dans le cadre de ses opérations courantes;
- les conseillers agricoles, techniciens, dépisteurs, consultants, agronomes, chercheurs, inspecteurs et tout organisme, personne ou entreprise de service agricole qui entre, circule ou travaille dans des fermes;
- les organisateurs d'événements à la ferme et producteurs qui accueillent ces événements.

Une **affiche** à imprimer est également disponible afin d'informer les intervenants et visiteurs des mesures en vigueur. Vous pouvez y ajouter le numéro de téléphone pour vous joindre au besoin.

Consultez l'ensemble de la trousse sur [www.craaq.qc.ca/biosecurite\\_grains](http://www.craaq.qc.ca/biosecurite_grains) ou [www.pgq.ca/programmes-et-services/agronomie/biosecurite](http://www.pgq.ca/programmes-et-services/agronomie/biosecurite)

## POURQUOI IMPLANTER DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ

La mise en oeuvre de mesures de prévention et de lutte contre les ennemis des cultures est incontournable si vous voulez assurer la viabilité et la rentabilité de votre production et soutenir une lutte intégrée efficace et durable.

Ne pas prendre de mesures pour diminuer les risques associés aux ennemis des cultures pourrait avoir des conséquences graves pour votre entreprise, telles que :

- des pertes de rendement et de qualité;
- des traitements phytosanitaires inefficaces ou la nécessité de recourir à des traitements supplémentaires;
- des pertes économiques;
- le déclassé du grain;
- la perte de marchés domestiques ou d'exportation;
- la diminution de la valeur des produits, des infrastructures et des terres;
- l'augmentation des coûts de production;
- le risque de préjudices et de propagation d'organismes nuisibles.

### La biosécurité, c'est quoi?

Par biosécurité on entend l'ensemble des mesures mises en place pour protéger votre ferme et les autres fermes de l'introduction et de la propagation des ennemis des cultures (insectes, nématodes, bactéries, champignons, virus et mauvaises herbes). La prévention et la réduction ainsi que la détection et la gestion adéquate de ces ennemis visent à réduire l'impact sur les fermes et sur l'industrie en diminuant les pertes de rendement et de revenus.

De par les conséquences qu'ils peuvent entraîner, le nématode à kyste du soya, les mauvaises herbes résistantes aux herbicides et l'ériochloé velue figurent parmi les ennemis des cultures importants qui justifient la mise en place de mesures de biosécurité efficaces. Les îlots de mauvaises herbes résistantes aux herbicides qui n'occasionnent pratiquement pas de pertes de rendement la première année peuvent occuper 20 % du champ en deux ans seulement.

## TROUSSE D'INFORMATION

Fiche

MAPAQ

Nicolas St-Pierre, Collège d'Alma

## L'IMPORTANCE D'ÊTRE PROACTIF EN MATIÈRE DE BIOSÉCURITÉ

Une approche proactive en biosécurité permet de maintenir :

- la bonne réputation de qualité et de fiabilité de votre système de production et de vos produits;
- l'intégrité et la sécurité de votre entreprise et du secteur des grains au Québec, de la production jusqu'à l'utilisation finale de vos produits, en passant par l'entreposage et la manutention;
- la stabilité et le développement durable des marchés qui exigent de bonnes pratiques agronomiques, des pratiques d'approvisionnement fiables et une gestion des risques et de l'environnement exemplaire.

L'utilisation judicieuse des intrants et des nouvelles technologies est un enjeu important dans une optique de sauvegarde des ressources de production et des outils de lutte pour assurer la durabilité des entreprises face aux risques que posent les organismes nuisibles.

## EST-IL POSSIBLE DE GÉRER LES RISQUES PHYTOSANITAIRES?

L'érosion des sols infestés, la présence d'agents pathogènes dans l'air provenant des champs voisins, les bordures de champ non entretenues et les effets du ruissellement constituent des menaces pour la production de céréales et d'oléagineux. Il est donc important d'être proactif, de mettre en place des techniques d'atténuation et d'adopter de bonnes pratiques agroenvironnementales pour minimiser les effets néfastes sur votre entreprise et mieux lutter contre les ennemis des cultures.

De bonnes pratiques agroenvironnementales impliquent :

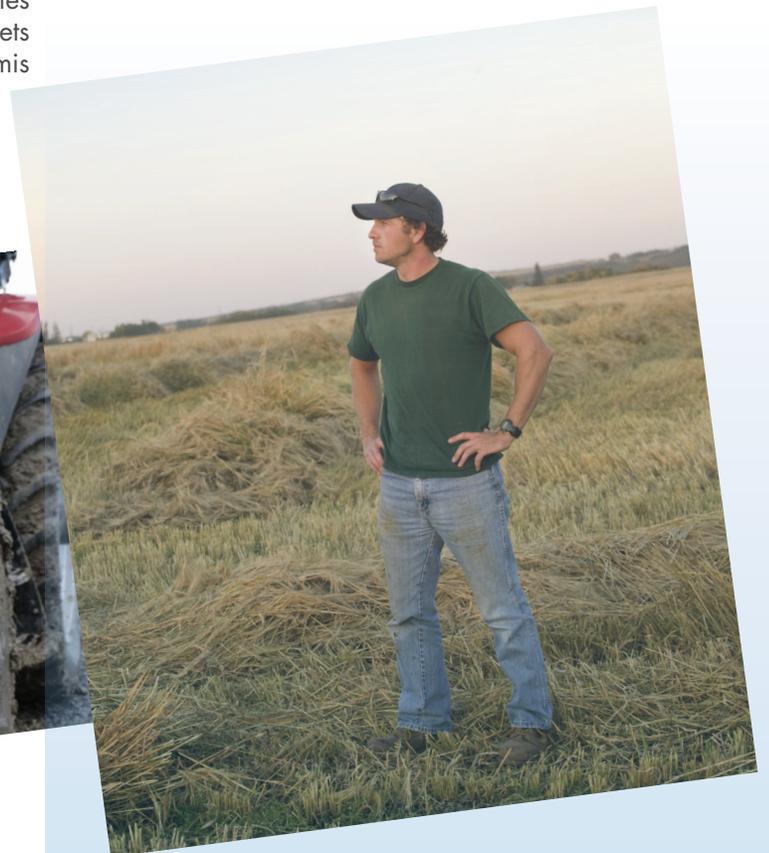
- la gestion de l'eau (érosion et berge instable, drainage souterrain et nivellement de surface, creusage et empiérement de fossé et sortie de drain, bande riveraine);
- la gestion des sols (érosion éolienne, rotations, compaction, brise-vent, couverture végétale, système de travail du sol et semis).

Il est reconnu que certains vecteurs de propagation de ces organismes nuisibles sont plus faciles à gérer que d'autres. Les vecteurs tels que le vent, l'eau et la faune peuvent être difficiles à maîtriser. Cependant, les mesures de biosécurité et de bonnes pratiques agroenvironnementales permettent de minimiser l'établissement et la propagation des organismes nuisibles introduits à la ferme par ces vecteurs et plus encore lorsqu'ils sont détectés rapidement.

## LA BIOSÉCURITÉ, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Les producteurs sont responsables de la mise en place des mesures de biosécurité dans leur ferme en fonction du niveau de gestion des risques souhaité et des organismes nuisibles ciblés.

Les intervenants, les différents groupes de personnes ou entreprises et leur personnel qui transigent, travaillent et circulent dans les fermes doivent comprendre et appliquer ces mesures de biosécurité et prévenir la propagation d'organismes nuisibles entre les fermes par leurs actions (mouvement de produits, de machineries, de véhicules et d'employés).



## EN TANT QUE PRODUCTEUR ET PROPRIÉTAIRE, QUE POUVEZ-VOUS FAIRE?

Planifiez, implantez et vérifiez les mesures de biosécurité dans votre ferme.

Les 9 premières fiches proposées dans cette trousse sont réparties en 5 grandes catégories :

- gestion des intrants agricoles;
- gestion des déplacements et du nettoyage des équipements et des véhicules;
- gestion de l'accès et des déplacements des personnes;
- gestion de la lutte aux ennemis des cultures;
- gestion de l'entreposage, de la manutention et des expéditions.

Elles proposent des mesures pratiques qui s'intègrent à vos activités agricoles et qui s'inscrivent étroitement dans la lutte intégrée des ennemis des cultures. Il est de votre responsabilité d'adapter ces mesures selon votre niveau de gestion des risques souhaité.

Il est important de revoir régulièrement les mesures de biosécurité que vous implanterez afin de vous assurer qu'elles sont efficaces et qu'elles peuvent être appliquées par les employés de la ferme et les intervenants. Une détection et une réponse adéquate peuvent réduire l'impact sur les fermes et sur l'industrie et augmenter les chances de réussir à contrôler les organismes nuisibles.

## EN TANT QU'INTERVENANT QUE POUVEZ-VOUS FAIRE?

Tout en respectant les mesures de biosécurité mises en place dans les fermes (voir les 9 fiches ci-contre), vous devez vous-même prendre certaines mesures dans le cadre de vos activités. Les mesures prises dans le secteur des grains par les producteurs et les intervenants aux niveaux régional, provincial, national et international sont complémentaires.

Cette trousse propose des lignes directrices visant à vous aider à assumer adéquatement cette responsabilité.

**Fiche 1.** Gestion des intrants agricoles

**Fiche 2.** Gestion des déplacements et du nettoyage des équipements et des véhicules

**Fiche 2A.** Vérification et nettoyage des équipements et des véhicules

**Fiche 2B.** Sites et équipements de nettoyage

**Fiche 2C.** Nettoyage de la moissonneuse-batteuse  
Vidéo

**Fiche 3.** Gestion de l'accès et des déplacements des personnes dans votre ferme

**Fiche 3A.** Équipements et véhicules de transport : mesures à prendre

**Fiche 4.** Gestion intégrée des ennemis des cultures

**Fiche 5.** Gestion de l'entreposage, de la manutention et des expéditions

**Fiche 6.** Lignes directrices pour les entrepreneurs et les travaux à forfait

Entrepreneurs à forfait, entreprises ou fournisseurs de services privés ou publics, entrepreneurs et toute autre entreprise qui entrent ou travaillent dans des fermes dans le cadre de leurs opérations courantes et qui risquent de transporter des organismes nuisibles.

**Fiche 7.** Lignes directrices pour les intervenants du secteur des grains

Conseillers agricoles, techniciens, dépisteurs, consultants, agronomes, chercheurs, inspecteurs et tout organisme, personne ou entreprise de service agricole qui entrent, circulent ou travaillent dans des fermes et qui risquent de transporter des organismes nuisibles lorsqu'ils se déplacent entre les fermes.

**Fiche 8.** Lignes directrices pour les journées de démonstration au champ

Organisateurs d'événements à la ferme, producteurs qui accueillent ces événements et tout visiteur.





Consultez l'ensemble de la TROUSSE D'INFORMATION - LA BIOSÉCURITÉ DANS LE SECTEUR DES GRAINS [www.craaq.gc.ca/biosécurité\\_grains](http://www.craaq.gc.ca/biosécurité_grains) ou [www.pgq.ca/programmes-et-services/agronomie/biosécurité](http://www.pgq.ca/programmes-et-services/agronomie/biosécurité)

**Avertissement :** Les renseignements contenus dans cette trousse sont fournis à titre informatif seulement et aucune personne ne doit prendre de décision sans les adapter à sa situation et sans les conseils de professionnels. L'auteur décline expressément toute responsabilité à l'égard de tout acte qui pourrait être posé à la lumière de ces renseignements.

Rédaction : Georges Laplante, consultant

## AUTRES DOCUMENTS OU LIENS UTILES TOUCHANT LES BONNES PRATIQUES ET DES NORMES DU SECTEUR EN LIEN AVEC LA BIOSÉCURITÉ (LISTE NON EXHAUSTIVE)

1. Cinq conseils simples pour préparer vos grains à l'exportation - Gardez les propres! [www.cerealscanada.ca/keepitclean-francais](http://www.cerealscanada.ca/keepitclean-francais))
2. Faites votre part. Assurez la salubrité du grain. Contrôlez les semences traitées. [www.grainscanada.gc.ca/storage-entrepose/tseed-semences/tst-st-fr.pdf](http://www.grainscanada.gc.ca/storage-entrepose/tseed-semences/tst-st-fr.pdf)
3. Prévention de l'introduction de semences traitées dans le système céréalier alimentaire ou commercial. [www.cdnseed.org/wp-content/uploads/2014/08/Prevention-of-Treated-Seed-Entering-the-Food-or-Commercial-Grain-System\\_FR.pdf](http://www.cdnseed.org/wp-content/uploads/2014/08/Prevention-of-Treated-Seed-Entering-the-Food-or-Commercial-Grain-System_FR.pdf)
4. Gestion de l'entreposage pour prévenir les infestations. [www.grainscanada.gc.ca/storage-entrepose/prevent-lutte-fra.htm](http://www.grainscanada.gc.ca/storage-entrepose/prevent-lutte-fra.htm)
5. Gestion du grain entreposé : maintien de la qualité et prévention des infestations par les insectes. [www.grainscanada.gc.ca/storage-entrepose/mqsgm-mgqge-fra.htm](http://www.grainscanada.gc.ca/storage-entrepose/mqsgm-mgqge-fra.htm)
6. Norme du système de gestion de la qualité pour les programmes de ségrégation et de salubrité des aliments. [www.grainscanada.gc.ca/pva-vpa/fsip-nssa-110/fsip-nssa-fra.pdf](http://www.grainscanada.gc.ca/pva-vpa/fsip-nssa-110/fsip-nssa-fra.pdf)
7. Norme nationale volontaire de biosécurité à la ferme pour l'industrie des céréales et des oléagineux. [www.publications.gc.ca/site/fra/471016/publication.html](http://www.publications.gc.ca/site/fra/471016/publication.html)
8. La biosécurité des céréales et des oléagineux Comment peut-elle ajouter de la valeur à votre ferme? [www.inspection.gc.ca/DAM/DAM-plants-vegetaux/STAGING/text-texte/grains\\_biosec\\_factsheet\\_1360948942688\\_fra.pdf](http://www.inspection.gc.ca/DAM/DAM-plants-vegetaux/STAGING/text-texte/grains_biosec_factsheet_1360948942688_fra.pdf)
9. Norme nationale volontaire de biosécurité à la ferme pour l'industrie des céréales et des oléagineux – guide du producteur. [www.publications.gc.ca/site/fra/9.643681/publication.html](http://www.publications.gc.ca/site/fra/9.643681/publication.html)
10. Le nématode à kyste du soya. [www.pgq.ca/programmes-et-services/agronomie/soya-attention-au-nematode-a-kyste/](http://www.pgq.ca/programmes-et-services/agronomie/soya-attention-au-nematode-a-kyste/)
11. L'ériochloé velue. [www.inspection.gc.ca/vegetaux/phytoravageurs-especes-envahissantes/plantes-envahissantes/fiches-de-renseignements/eriochloe-velue/fra/1331822413731/1331822996178](http://www.inspection.gc.ca/vegetaux/phytoravageurs-especes-envahissantes/plantes-envahissantes/fiches-de-renseignements/eriochloe-velue/fra/1331822413731/1331822996178)  
[www.agrireseau.net/argeneral/documents/affiche\\_eriochloe\\_velue\\_finalweb\[1\].pdf](http://www.agrireseau.net/argeneral/documents/affiche_eriochloe_velue_finalweb[1].pdf)  
[www.agrireseau.net/argeneral/documents/Eriochloe-Presentation-2012.pdf](http://www.agrireseau.net/argeneral/documents/Eriochloe-Presentation-2012.pdf)
12. Le cas de l'amarante de Palmer résistante aux herbicides aux États-Unis et les zones de tolérance zéro. [www.uaex.edu/publications/pdf/FSA2177.pdf](http://www.uaex.edu/publications/pdf/FSA2177.pdf)